

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 SEPTEMBRE 2025

- PROCES-VERBAL -

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine dûment convoqué par Monsieur Francis BRETON, Maire, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Francis BRETON, Maire de Saint-Philbert-de-Bouaine.

Date de convocation du Conseil Municipal : deux septembre deux-mille-vingt-cinq

Étaient présents :

Francis BRETON, Hubert CORMERAIS, Sandrine BLUTEAU, Pierre CHATELIER, Annabelle ZAKI (arrivée au point n°2), Philippe MICHAUD, Marie-Thérèse GABORIAU, Carole JOSNIN, Jean-Jacques DENIAUD, Marie-Laure GRIMAUD, Anthony BAUDRY (arrivé au point n°2), Paulette BOURMAUD, Gilles CASSARD, Elise DEBIEN, François MORNET, Patricia LEGUET, Gladys PATRON, Nicole OLIVIER, Stéphane VIELVOYE.

Étaient absents excusés :

Sylvie RASSINOUX (pouvoir donné à Sandrine BLUTEAU),
Philippe RENAUD (pouvoir donné à Hubert CORMERAIS).

Étaient absents :

Olivier MINEAU,
Cédric DUCHENE.

Monsieur Hubert CORMERAIS est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2025

URBANISME – AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

- Urbanisme – Zone d'aménagement concertée Le Fief du Haut Bourg : approbation du compte-rendu d'activités à la Collectivité Locale de Nexity pour la période 2024
- Marchés publics - travaux d'aménagement de voirie communaux – lot 01 « Programme voirie 2025 » – avenant n°1
- Marchés publics - travaux d'aménagement de voirie communaux – lot 02 « Travaux d'aménagement de sécurité de Landefrère » – avenant n°1

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

- Marchés publics - constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu et les communes du territoire pour le renouvellement des prestations de mise à disposition, maintenance et évolution d'une solution logicielle de gestion financière, des ressources humaines et de gestion des relations avec les citoyens
- Finances – budget général – décision modificative n°2

INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE SA DÉLÉGATION

- Droit de préemption urbain
- Marchés publics

COMMISSIONS ET RÉUNIONS

- Compte-rendu des dernières commissions

- Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 13 octobre à 19h30

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 24 juin 2025.

URBANISME - AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

2. Urbanisme – zone d'aménagement concertée Le Fief du Haut Bourg : approbation du compte-rendu d'activités à la Collectivité Locale de Nexity pour la période 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1523-2-4,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-4 et L.300-5, L.311-1 et suivants, et R.311-1 et suivants,

Vu la délibération en date du 23 avril 2007 approuvant le traité de concession d'aménagement avec la société NEXITY et autorisant sa signature,

Monsieur Le Maire expose que conformément à l'article 10 du traité de concession d'aménagement signé le 5 mars 2008 et à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, l'aménageur doit fournir à la collectivité territoriale, chaque année, un compte rendu d'activités à la collectivité locale (C.R.A.C.L.) comportant :

- le bilan prévisionnel actualisé faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses, et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses à venir,
- le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses restant à réaliser,
- le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la période.

Monsieur Anthony BAUDRY et Madame Annabelle ZAKI arrivent en séance.

Monsieur Nicolas GUERIN, représentant la société NEXITY, présente en séance le CRACL.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte-rendu d'activités à la collectivité locale (C.R.A.C.L.) pour la période 2024 tel qu'annexé à la présente délibération.

VOIRIE ET RESEAUX

3. Marchés publics - travaux d'aménagement de voirie communaux – lot 01 « Programme voirie 2025 » – avenant n°1

Vu le Code de la commande publique, notamment son article L2194-1,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DEL042CSPB250512 en date du 12 mai 2025 relative à l'attribution du marché du marché de travaux d'aménagement de voirie communaux,

Vu le projet d'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 01 « Programme voirie 2025 »,

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a été décidé de l'attribution du marché de travaux de voirie 2025 et travaux d'aménagement de sécurité de Landefrère ainsi qu'il suit :

- Lot 01 « Programme voirie 2025 » : entreprise COLAS pour un montant de 246 761.32 € HT.

Dans le cadre de l'exécution du marché, Monsieur Le Maire expose qu'il est nécessaire de réaliser des ajustements techniques au programme de travaux 2025.

L'incidence financière est de - 18 547.00 euros HT soit -7.52%.

Le montant des travaux s'élève après avenant à **228 214.32 € HT, soit 273 857.18 € TTC.**

Cette modification fera l'objet d'un avenant n°1 : il s'agit d'une modification non substantielle au sens de l'article L.2194-1 du Code de la commande publique.

Conformément à l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique, il convient d'approuver l'avenant et de procéder à sa signature, après avoir fait état de son contenu.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de valider les modifications du lot 01 « Programme voirie 2025 » du marché de travaux de voirie communaux sur la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine sur le fondement de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique telles que présentées ci-dessus,**
- **d'approuver l'avenant n°1 au lot 01 « Programme voirie 2025 » du marché de travaux de voirie communaux sur la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine avec l'entreprise COLAS, concernant des ajustements techniques au programme de voirie 2025, impliquant une diminution du montant du marché de -18 547.00 euros HT portant le montant du marché à 228 214.32 euros HT soit 7.52% de diminution par rapport au montant initial du marché,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ledit avenant selon le modèle joint en annexe de la présente délibération,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toutes décisions et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**
- **de préciser que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 0130 Voirie.**

4. Marchés publics - travaux d'aménagement de voirie communaux - lot 02 « Travaux d'aménagement de sécurité de Landefrère » - avenant n°1

Vu le Code de la commande publique, notamment son article L2194-1,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DEL042CSPB250512 en date du 12 mai 2025 relative à l'attribution du marché de travaux d'aménagement de voirie communaux,

Vu le projet d'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 02 « Travaux d'aménagement de sécurité de Landefrère »,

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a été décidé de l'attribution du marché de travaux de voirie 2025 et travaux d'aménagement de sécurité de Landefrère ainsi qu'il suit :

- *Lot 02 « Travaux d'aménagement de sécurité de Landefrère » : entreprise COLAS pour un montant de 126 830.09 € HT.*

Dans le cadre de l'exécution du marché, Monsieur Le Maire expose qu'il est nécessaire de réaliser des ajustements techniques aux travaux d'aménagement de sécurité de Landefrère.

L'incidence financière est de +9 077.54 euros HT soit +7.16%.

Le montant des travaux s'élève après avenant à **135 907.63 € HT, soit 163 089.16 € TTC.**

Cette modification fera l'objet d'un avenant n°1 : il s'agit d'une modification non substantielle au sens de l'article L.2194-1 du Code de la commande publique.

Conformément à l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique, il convient d'approuver l'avenant et de procéder à sa signature, après avoir fait état de son contenu.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de valider les modifications du lot 02 « Travaux d'aménagement de sécurité de Landefrère » du marché de travaux de voirie communaux sur la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine sur le fondement de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique telles que présentées ci-dessus,**
- **d'approuver l'avenant n°1 au lot 02 « Travaux d'aménagement de sécurité de Landefrère » du marché de travaux de voirie communaux sur la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine avec l'entreprise COLAS, concernant des ajustements techniques, impliquant une augmentation du montant du marché de 9 077.54 euros HT portant le montant du marché à 135 907.63 euros HT soit 7.16% d'augmentation par rapport au montant initial du marché,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ledit avenant selon le modèle joint en annexe de la présente délibération,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toutes décisions et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**
- **de préciser que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 0130 Voirie.**

ADMINISTRATION GENERALE

5. Marchés publics - constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu et les communes du territoire pour le renouvellement des prestations de mise à disposition, maintenance et évolution d'une solution logicielle de gestion financière, des ressources humaines et de gestion des relations avec les citoyens

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 à L2113-8,

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes, joint à la présente délibération,

Vu les crédits inscrits au budget,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée depuis la passation d'un appel d'offres par Terres de Montaigu en 2013, la fourniture, l'assistance, la maintenance et l'évolution d'une solution logicielle de gestion financière, des ressources humaines et des relations avec les citoyens est assurée par BERGER-LEVRAULT pour le compte des communes du territoire.

L'utilisation de ces outils permet d'optimiser les procédures et traitements internes. De plus, une ergonomie et des environnements de travail homogènes permettent d'envisager une productivité accrue. L'enjeu étant de simplifier les démarches des agents ainsi que le travail des gestionnaires.

Tout en conservant la solution logicielle acquise précédemment et dont le déploiement auprès des différentes collectivités a été réalisé sur plusieurs années, les contrats de mise à disposition, de maintenance et d'évolution de la solution logicielle arrivent à échéance, et il est nécessaire de les renouveler.

Il est proposé au Conseil d'agglomération de valider la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu et les communes du territoire, dans le but de mutualiser les besoins sur l'ensemble du territoire de Terres de Montaigu avec notamment une

rationalisation des achats (réalisation d'économies via une massification des besoins, réduction des coûts en termes de procédures juridiques, etc.).

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres, via la Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée.

Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement qui vise à définir les conditions de fonctionnement du groupement de commandes créé en vue de la passation d'un marché public.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de valider la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu et les communes du territoire pour le renouvellement des prestations susvisées,**
- **de valider le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu, via la Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique,**
- **d'approuver les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.**

6. Finances – budget général – décision modificative n°2

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DEL028CSPB250331 en date du 31 mars 2025,

Vu la délibération n°DEL050CSPB250512 en date du 12 mai 2025 relative à la décision modificative n°1,

Monsieur Le Maire expose qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits du budget général ainsi qu'il suit :

En dépenses de fonctionnement :

Compte/opération	Montant	Justification de la décision
Compte 611	-11 107.20 €	Ajustement à la baisse des crédits affectés à la restauration collective de la crèche
Compte 611	+4 000.00 €	Prestation complémentaire reprise de concession GESCIME
Compte 6232	+4 550.00 €	Feu d'artifice
Compte 6251	+2 557.20 €	Voyages et déplacements

- **En dépenses d'investissement :**

Compte/opération	Montant	Justification de la décision
Opération 106 – Communication		
Compte 2031	-1 150.00 €	Ecritures de régularisation entre comptes au sein de l'opération 106 pour la vidéo de présentation de la Commune
Compte 2051	+1 150.00 €	
Opération 120 – CCL	+1 500.00 €	Crédits complémentaires pour l'acquisition de cylindres
Compte 21350		
Opération 130 – Voirie		
Compte 2151	+6 500.00 €	Crédits complémentaires vidéoprotection
Compte 2152	+28 800.00 €	Crédits complémentaires marquage au sol
Opération 151 – Services techniques		
Compte 21351	-7 000.00 €	Suppression des crédits création stockage extérieur
Compte 215731	+7 000.00 €	Crédits complémentaires remorques
Opération 178 – Multi-accueil		
Compte 2031	+3 000.00 €	Crédits compl. m. d'œuvre
Compte 2051	+2 400.00 €	Crédits compl. logo
Compte 21 578	+4 000.00 €	Crédits compl. Mat. tech (jeux, autolaveuse...)
Compte 2158	+1 000.00 €	Crédits compl électroménager
Compte 21318	-10 400.00 €	Ajustement des crédits au sein de l'opération
Opération 162 – Ecole Jacques Golly	+900.00 €	Crédits compl 3 sièges ergonomiques ATSEM
Opération 091 – Acquisitions foncières - Compte 2111	-37 700.00 €	Abaissement des crédits de l'opération acquisition foncière pour l'équilibre budgétaire de la décision modificative
Compte 2313	147 072.69 €	Régularisation d'écritures comptables liées aux immobilisations
Compte 2313	1 680.00 €	Régularisation d'écritures comptables liées aux immobilisations

- **En recettes d'investissement :**

Compte/opération	Montant	Justification de la décision
Compte 2031	+148 752.69 €	Régularisation d'écritures comptables liées aux immobilisations

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°2 au budget général telle qu'exposée ci-après :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-811-025 : Contrats de prestations de services	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-811-4221 : Contrats de prestations de services	11 107,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8232-023 : Fêtes et cérémonies	0,00 €	4 550,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8251-020 : Voyages, déplacements et missions	0,00 €	2 557,20 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	11 107,20 €	11 107,20 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	11 107,20 €	11 107,20 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2031-00106-022 : Communication	1 150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-00178-4222 : Multi-accueil	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2051-00106-022 : Communication	0,00 €	1 150,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2051-00178-4222 : Multi-accueil	0,00 €	2 400,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	148 752,69 €
TOTAL 20 : Immobilisations incorporelles	1 150,00 €	6 550,00 €	0,00 €	148 752,69 €
D-2111-00091-515 : Réserves foncières	37 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-00178-4222 : Multi-accueil	10 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21351-00120-028 : Centre de loisirs	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21351-00151-028 : Services Techniques	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-00130-518 : Travaux de Voirie	0,00 €	6 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-00130-845 : Travaux de Voirie	0,00 €	28 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-215731-00151-028 : Services Techniques	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21578-00178-4222 : Multi-accueil	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-00178-4222 : Multi-accueil	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21841-00162-211 : École Jacques GOLLY	0,00 €	900,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	55 100,00 €	49 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313 : Constructions (en cours)	0,00 €	148 752,69 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	148 752,69 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	56 250,00 €	205 002,69 €	0,00 €	148 752,69 €
Total Général		148 752,69 €		148 752,69 €

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

7. Droit de préemption urbain

M. le Maire communique au Conseil les décisions qu'il a prises en matière de droit de préemption en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil à cet effet.

Parcelle	Adresse	Décision du maire
AS 133 145 146	10 rue de la Roulière	Pas d'exercice du droit de préemption
AV 85	9 avenue de Bretagne	Pas d'exercice du droit de préemption
AV 372	15 place Verdon	Pas d'exercice du droit de préemption
AV 109	14 rue du Bocage	Pas d'exercice du droit de préemption
AT 445	50 rue du bas ruet	Pas d'exercice du droit de préemption
YR 530	17 rue Chopin	Pas d'exercice du droit de préemption

8. Marchés publics

M. le Maire communique au Conseil les décisions qu'il a prises en matière de marchés publics en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil à cet effet.

Objet	Tiers	Code postal	Ville	Mt_HT	Date
EJG_Transport_Voyage scolaire_M. Morice	VOYAGES BOURMAUD	85620	Rocheservière	360,00	16/06/2025
EJG_Transport_Voyage scolaire_Mme Rousseau	VOYAGES BOURMAUD	85620	Rocheservière	330,00	16/06/2025
Remplacement pompe arrosage_Terrain de foot	CEDEO	85600	Montaigu-Vendée	308,72	16/06/2025
Thermostat chaudière_Poste	CEDEO	85600	Montaigu-Vendée	212,92	16/06/2025
Maintenance_Porte automatique_Mairie	DEFI	44650	Legé	203,50	16/06/2025
Réparation Bac à sable_EJG	GEDIMAT	44840	Sorinières	261,66	16/06/2025
Crèche_Fournitures entretien	JM DISTRIBUTION	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine	103,68	16/06/2025
Nettoyage vitres_EJG,BRES,POST,BPOL,BSSA,BSSB,CCL,BMAI	BOURCIER STE	44760	Moutiers-en-Retz	1 567,85	16/06/2025
Crèche Attestation thermique	SOCOTEC CONSTRUCTION	78182	Saint-Quentin-En-Yvelines-Cedex	450,00	16/06/2025
Conception_Livret nouveaux arrivants	CERISES	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine	180,00	30/06/2025
Conception carte invitation_Inauguration crèche	CERISES	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine	290,00	30/06/2025
Complément_Reprise de concession en l'état d'abandon (2025-2026)	GESCIME	29200	Brest	6 132,24	30/06/2025
Epandage terre_Etang les Beautés	BAUDRY TP	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine	1 865,00	17/07/2025
EJG_Fournitures scolaires 24/25_Matériel de sport	CASAL SPORT	67120	Altorf	673,74	17/07/2025
Réparation porte droite_Goupil_GA-128-HS_Suite sinistre	GOUPIL	47320	Bourran	1 305,03	18/07/2025
Poteau incendie_La Sevetière_Suite sinistre	SAUR	44262	Nantes	2 050,00	18/07/2025
Chaussures de sécurité T44	BOUTEAU MATÉRIAUX	85600	Montaigu-Vendée	22,19	05/08/2025
Conception_Carte de vœux	CERISES	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine	230,00	25/08/2025
Réparation_Tondeuse Grillo FD2200	EQUIP JARDIN	44840	Sorinières	3 999,42	25/08/2025
Fourniture_Entretien bâtiment	JM DISTRIBUTION	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine	2 397,74	25/08/2025

Fournitures_Entretien_Ecole St Jean Baptiste	JM DISTRIBUTION	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine	815,22	25/08/2025
Fournitures_Entretien (sacs poubelle)	JM DISTRIBUTION	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine	369,00	25/08/2025
Fourniture_Peinture traçage terrain de foot	JM DISTRIBUTION	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine	829,50	25/08/2025
Spectacle_ "Chanson d'occasion" _le 6/12/2025	LAB'L COMEDY PROD	85600	Boissière-de-Montaigu	2 199,05	25/08/2025
Spectacle "Un con peut en cacher un autre" le 17/10/2025	LOUISETTE PRODUCTION	44300	Nantes	2 000,00	25/08/2025
Impression_Cartes inauguration_Crèche	MEDIA HORIZON	85190	Aizenay	111,60	25/08/2025
Fournitures_Crèche (savon, désinfectant)	RIVADIS	79100	Louzy	174,25	25/08/2025
Echelles télescopiques (2)	BAILLY QUAIREAU	85190	Maché	344,22	28/08/2025
Rampes alu 200x200	BAILLY QUAIREAU	85190	Maché	408,65	28/08/2025
Travaux de voirie_allée des semeurs (arrachage arbre création fosse)	COLAS FRANCE	85000	Roche-sur-Yon	1 850,00	28/08/2025
Fournitures balais extérieurs_EJG	GUILLEBERT	59790	Ronchin	233,50	28/08/2025
Filet_Bac à sable_EJG	HUCK OCCITANIA	81470	Maurens-Scopont	312,38	28/08/2025

COMMISSIONS & REUNIONS

9. Compte-rendu des dernières commissions

- **Commission urbanisme, environnement et cadre de vie du 26 juin 2025**

Monsieur Philippe MICHAUD expose que la commission urbanisme, environnement et cadre de vie s'est réunie le 26 juin 2025 pour travailler sur l'implantation et le périmètre de la future zone 2AU ainsi que les orientations d'aménagement.

Monsieur Philippe MICHAUD et Monsieur Le Maire exposent qu'en plus de la zone du haut-beauvais (4.27ha), il est proposé de retenir une partie de la zone de la ville en bois (0.84ha) pour atteindre les 5.11 ha de zone à urbaniser auxquels la Commune peut prétendre.

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à cette proposition.

- **Commission communication du 28 août 2025**

Monsieur Le Maire expose que la commission communication s'est réunie le 28 août 2025 pour travailler sur l'élaboration du prochain Mag'Infos.

La commission communication s'est interrogée sur le fonctionnement à l'avenir de la commission communication.

Par ailleurs, elle souhaite qu'un document d'accueil des nouveaux habitants soit réalisé.

10. Date de la prochaine réunion du conseil municipal : lundi 13 octobre 2025 à 19h30

POINTS DIVERS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h46.

Le secrétaire de séance

Hubert CORMERAIS



Le président de séance

Francis BRETON

